



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NO 2006-71-1.26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 2006-71 CONCERNANT LES SYSTÈMES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE OU PLUVIAL ET LEURS BRANCHEMENTS

AVIS vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la municipalité de Compton ;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2026, ses membres ont adopté le règlement n° 2006-71-1.26 modifiant le règlement n° 2006-71 concernant les systèmes municipaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ou pluvial et leurs branchements ;

QUE ce règlement vise à assouplir certaines dispositions relatives aux branchements aux réseaux municipaux d'aqueduc et d'égouts afin d'offrir davantage de flexibilité dans certaines situations liées au raccordement aux réseaux municipaux.;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et que le règlement n° 2006-71, tel que modifié par le règlement n° 2006-71-1.26, peut être consulté à la page *Règlements généraux* du site internet de la Municipalité, ou une copie de celui-ci peut être obtenue moyennant paiement des frais exigibles ;

Donné à Compton, ce 22^e jour du mois d'octobre 2026.

André Martel

Signé avec ConsignO Cloud (22/10/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



André Martel
Greffier-trésorier
Directeur général